

**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 28 juin 2018**

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE**PROCES-VERBAL**

Le **28 juin deux mille dix-huit** à 18 heures, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **21 juin deux mille dix huit**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART (absente question n°16), Yves GUYOT, Julian PONDAVEN Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERONNO (présent de la question n°17 à 32) Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Xavier POUREAU, , Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU
- 2) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Loïc RABIN
- 3) Katy BOUILLAUT a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 4) Martine JOURDAIN a donné pouvoir à Nolwenn LE ROUZIC
- 5) Alain HASCOET a donné pouvoir à Jacques KERZERHO
- 6) Marie-Hélène LE BORGNE a donné pouvoir à Xavier POUREAU
- 7) Claudine CORPART a donné pouvoir à Julian PONDAVEN (absente à la question n°16)
- 8) Philippe PERRONNO a donné pouvoir à Thierry FALQUERHO (de la question n°1 à la question n°16 incluse)

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Frédéric TOUSSAINT** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Monsieur le Maire donne la parole à Fabrice LEBRETON.

Fabrice LEBRETON déclare «La première concerne l'importance considérable du dossier que nous avons reçu jeudi dernier pour ce conseil municipal : 31 bordereaux à l'ordre du jour, 532 pages dont de très nombreuses annexes souvent techniques. Certes, une grande partie des sujets a été vue en commissions, mais avouez-quand même que cela fait un peu beaucoup pour un seul Conseil Municipal !

Comment en quelques jours, lire et étudier convenablement l'ensemble des documents ? Comment, en si peu de temps, prendre connaissance précisément de tous les sujets, s'en imprégner efficacement ?

Monsieur le Maire, dans votre programme électoral de 2014, vous vous étiez engagé, je cite « *à donner les moyens de travailler aux élus minoritaires* ». Pour ce conseil, on ne peut pas dire que vous nous ayez mis dans de bonnes dispositions pour le préparer. Afin de faciliter notre travail, pour que chacun d'entre nous puisse remplir ses fonctions d'élus dans de bonnes conditions, pour nourrir et enrichir le débat démocratique lors des conseils municipaux, nous aimerions donc un conseil municipal mensuel comme c'était le cas jusqu'à présent.

D'autre part, notre seconde remarque porte sur un point majeur du conseil de ce soir : l'avenir de l'école Anjela Duval (bordereau n°15). Nous sollicitons la modification de l'ordre du jour et aimerions que cette question soit abordée juste après le bordereau relatif aux Délégations du Conseil Municipal au Maire. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je conviens que 31 points c'est beaucoup. C'est un vrai problème de la démocratie aujourd'hui. Sur les 532 pages près de 450 sont des annexes purement réglementaires et qui nous obligent à vous les transmettre. Aujourd'hui on a la chance de pouvoir accéder par le numérique à l'ensemble des annexes qui sont liées à un bordereau et qu'on a la traçabilité du processus de décision. Ces bordereaux ont été vus dans leur quasi intégralité en Commission. Donc ce n'est pas une découverte.

Pour le Conseil Municipal tous les mois. On a fait le même choix pour le deuxième semestre : joindre deux Conseils Municipaux en un. On ne va pas plaindre la vie des élus. Il y a des gens qui vivent des choses bien plus difficiles que nos emplois du temps. Les emplois du temps des élus c'est compliqué !3

3Je réponds favorablement de mettre le bordereau Anjela Duval en point n°6 juste après les délégations et que le conseil soit au complet car on va accueillir un nouveau Conseiller Municipal. »

Monsieur le Maire ajoute : « On ajoute à l'ordre du jour une question orale à la demande du groupe « La Gauche pour Hennebont » sur la reconnaissance par la France de l'Etat palestinien. La question sera posée en fin de conseil et j'y répondrai. »

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2018.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 27	
Unanimité	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 6

* Non votants : 5

5 absents de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2018 : Stéphane LOHÉZIC, Roselyne MALARDÉ, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Katy BOUILLAUT
Gwendal HENRY, pas encore membre

Le Conseil Municipal a décidé de valider le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2018.

2) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau et souhaite la bienvenue à Gwendal HENRY.

Gwendal HENRY se présente brièvement.

Marc LE BOUHART déclare «Le tableau d'indemnisation des élus ne figure pas dans ce bordereau ; il y a pourtant des changements, Je souhaiterais que ce tableau soit joint à ce bordereau ».

Monsieur le Maire précise que : « Pour répondre à Marc LE BOUHART, Gwendal HENRY va prendre l'indemnité qu'avait Jennifer TESSIER-JOSSET en tant que Conseillère Municipale.
Le tableau n'a pas changé parce qu'il n'y a pas eu de modification. »

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 0
Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte.

3) COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des Commissions municipales.

4) COMITE CONSULTATIF : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 33 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition de ce Comité.

5) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 0
DGA/PV CM 28 06 2018.docx 28/09/2018

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal a décidé

6) DEVENIR DE L'ÉCOLE ANJELA DUVAL

Marie-Françoise CERÉZ donne lecture du bordereau et rappelle la concertation engagée, depuis plusieurs mois, avec les parents d'élèves.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité et des oppositions, Quatre enfants. Quatre tout-petits. Voilà donc ce qu'il manque pour atteindre le seuil des 35 élèves qui a été fixé. Et pour 4 enfants manquants, vous demandez, Monsieur le Maire, la fermeture de l'école Anjela Duval. Votre décision est inacceptable. Nous voterons donc contre ce bordereau.

Nous l'avons déjà dit, mais nous le répétons ce soir, l'école Anjela Duval ne doit pas fermer, même si le seuil des 35 élèves n'est pas atteint. Cette école doit vivre même avec une seule classe comme c'est le cas actuellement. Le maintien d'une école publique de proximité dans le quartier du Quimpéro est primordial. Cette école y est le seul service public. Sa fermeture serait donc lourde de sens et de conséquences pour les habitants du quartier. Donnons-nous donc tous les moyens pour qu'elle continue de vivre et pour que des parents puissent encore y scolariser leurs enfants. Certes, depuis quatre ans, ses effectifs ont baissé mais ce n'est pas une raison pour la fermer. La livraison, dans quelques mois, d'une centaine de logements dans l'EcoQuartier est, selon nous, un élément qui plaide en faveur du maintien de l'école. L'installation, dans les semaines et les mois à venir, de familles pourrait permettre de nouvelles inscriptions. Chers collègues, n'actez pas sa fermeture ! Vous le savez : une école qui ferme n'est jamais réouverte. Donnez-vous du temps. Ne commettez pas l'irréparable.

Monsieur le Maire, récemment, vous avez déclaré à la presse, je cite : « *Tout a été fait pour maintenir l'école* » ! (Ouest-France, jeudi 14 juin 2018). Permettez-nous d'en douter. On peut même se demander si tout n'a pas été fait pour que cette école ferme ; comme tant d'autres l'ont été par le passé ou vont l'être à la rentrée prochaine en France. En 2017, ce sont 304 écoles qui ont fermé ; ce sont 1 596 classes que l'on a supprimées !

Les premiers responsables de cette casse du service public d'éducation sont les différents gouvernements qui, de SARKOZY à MACRON, en passant par HOLLANDE, n'ont cessé d'asséner des coups à l'école laïque. Depuis des années, est menée une politique de réduction des moyens dans les écoles publiques. Depuis des années, les différents gouvernements, au nom d'une logique d'économies, dynamitent l'enseignement public tout en faisant la part belle aux établissements privés. Ainsi, par exemple, en n'exigeant pas des écoles privées sous contrat les mêmes obligations que celles auxquelles sont soumises les écoles publiques, l'Etat fragilise ces dernières et participe à la fuite vers le privé. Pour rappel, les écoles privées sous contrat n'ont pas été soumises aux obligations imposées par la réforme des rythmes scolaires du Ministre PEILLON. Pourquoi ?

On comprend donc mieux que les services départementaux de l'Education Nationale n'aient pas fait grand-chose pour défendre l'école Anjela Duval. « *Nous n'aurons aucun état d'âme à la voir fermée* » nous avait lancé l'un de ses représentants lors des portes ouvertes de l'école au printemps dernier. Tout est dit !

Pourtant des solutions existent pour sauver cette école maternelle et les autres menacées. Elles sont proposées notamment par les organisations syndicales enseignantes auxquelles l'Education Nationale oppose systématiquement une fin de non-recevoir. L'école Anjela Duval est en danger mais elle ne fait rien pour la sauver. De Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, à Madame FAVREAU, DASEN, on continue de limiter l'inscription des enfants de moins de 3 ans, on continue de refuser de compter tous les élèves inscrits et présents dans les écoles maternelles. Pourquoi cette obstination, cette inflexibilité alors qu'une école est menacée ? Dans le périmètre de l'école, si tous les tout-petits étaient comptés, le seuil des 35 élèves serait dépassé.

Comment aussi ne pas être critiques à l'égard des Services Départementaux de l'Education Nationale qui refusent obstinément la proposition d'ouvrir une classe de CP ou de CP-CE1 pour juguler le départ d'enfants vers d'autres écoles ? Qui croit vraiment aux raisons pédagogiques qu'ils avancent pour motiver leur refus ?

Les arguties de l'Education Nationale, que vous relayez Monsieur le Maire, ne trompent personne. Derrière ces arguments spécieux se cache en réalité une volonté de faire des économies aux dépens des écoles de quartier,

des écoles de proximité, des écoles rurales... Je reprendrai ici les propos d'un représentant des personnels au CTSD du Morbihan qui a nous a adressé une lettre ouverte : « *Le projet de Madame la Directrice Académique est connu : créer des grosses structures pour faire des économies, comme elle le fait en fermant ou en fusionnant des collèges ou en fermant beaucoup d'écoles rurales* ». Ce n'est là qu'une conséquence de la politique libérale de M. MACRON que d'aucuns, autour de cette table, soutiennent : ce dernier préfère faire des cadeaux aux plus riches plutôt que de donner aux établissements scolaires les moyens d'assumer convenablement leurs missions de service public.

Mesdames et messieurs, est-ce que ce sont ces orientations que vous voulez pour les écoles publiques de la Ville et pour les enfants ? Nous, non. Nous voulons un service public d'éducation soutenu et valorisé, capable d'assurer l'égalité et l'émancipation de tous les enfants. Cela ne passe pas par la fermeture d'une école maternelle publique.

Mesdames et Messieurs de la majorité, vous n'échapperez pas toutefois à nos critiques : jamais nous n'avons senti dans vos rangs, une réelle envie collective de maintenir l'Ecole Anjela Duval. Jamais, vous n'avez été offensifs et volontaristes sur cette question. Jamais, vous n'avez été aux côtés des parents d'élèves pour les soutenir. Au contraire, vous vous êtes rangés bien sagement, de façon disciplinée, sans rien dire, derrière la volonté de Monsieur HARTEREAU de fermer l'école. Il y a pourtant, au sein de cette assemblée, des défenseurs de l'école publique. On le sait. Alors, chers collègues, il n'est pas trop tard pour faire entendre votre voix discordante et pour vous opposer à cette fermeture décidée par le Maire qui, en septembre dernier, avait pourtant un avis bien différent sur le sujet. « *L'école doit vivre. Nous n'avons aucune intention de la fermer* » disait-il alors ! Pourquoi cette volte-face ? Monsieur le Maire, jamais, non plus, vous n'avez soutenu les parents d'élèves de l'école. Il ne suffit pas de déclarer dans la presse que vous comprenez leur colère, il faut les aider et les accompagner dans leurs actions. Vous ne l'avez pas fait. D'aucuns disent même que vous leur « *avez savonné la planche* ». Comment ne pas leur donner raison quand on voit quelle a été votre attitude, le 10 juin dernier, lors du Troc et Puces du Foyer Laïque d'Hennebont ?

Monsieur le Maire, vous ne défendez pas le service public. Vos orientations ne sont qu'une déclinaison locale de celles de Monsieur MACRON. Comme lui, vous œuvrez à sa casse. La plupart de vos décisions ne sont qu'une suite de coups portés au service public : vous confiez des DSP à des prestataires privés, vous réduisez le personnel communal auquel vous demandez de faire mieux avec moins...

Maintenant, c'est au tour des écoles publiques. Aujourd'hui, Anjela Duval. Et demain, à qui le tour ? Paul Eluard ? Langroix ? ... Et que dire de votre proposition de nouvelle carte scolaire qui fragilise l'école primaire Pierre et Marie Curie ?

Mesdames et messieurs de la majorité et des oppositions, dans quelques instants, vous allez devoir vous prononcer individuellement sur l'avenir de l'école. Chacun d'entre vous doit mesurer pleinement l'importance, le sens et les conséquences de son vote.

Ayez le courage politique de dire « NON » à la casse des services publics. « *Il faut oser ou se résigner à tout* » disait l'historien latin, Tite-Live. Et bien osez ! Osez dire non à cette politique gouvernementale qui s'attaque aux hôpitaux publics, à la justice, aux CIO, à l'éducation... Osez refuser la fermeture de l'école Anjela Duval. Osez ! »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « De façon très simple, ce n'est pas 4 enfants mais 11 enfants qui manquent. Sur 7 enfants qui sont soit hors secteur, 2 de Kervignac et Calan, et 5 qui sont dans une stratégie de contournement de l'école Paul Eluard.

Il faut accepter les conditions d'un Conseil Municipal. Les manifestations ont eu lieu, il y a d'autres lieux pour cela. Ici on essaye de travailler sereinement entre élus, objectivement.

La question fondamentale c'est l'isolement de l'enseignante et l'objectif de 35 enfants c'est pour avoir le demi-poste supplémentaire mais ça fait deux ans que l'on est sur cette situation. Après, les assimilations sur les politiques nationales, locales, je comprends. Pour être tout à fait clair j'ai retrouvé il y a 10 ans la fermeture de Kerliven : exactement les mêmes termes « la fermeture de l'école maternelle ne saurait être une décision unilatérale de la Mairie. Elle est prise conjointement avec l'inspection de l'Education Nationale en fonction des effectifs constatés à la rentrée 2008 et des effectifs probables à la rentrée 2009. Elle repose sur 2 constats simples, la baisse des effectifs et sur l'absence de mixité sociale. Troisième élément le périmètre est amené à évoluer en fonction de ces deux objectifs. L'école de Kerliven devrait être amenée à fermer ses portes. Les arguments avancés par les parents et leurs soutiens, largement mobilisés par les proches et l'opposition dont

nous étions. Comme quoi les gestionnaires d'une époque et les opposants d'une époque peuvent se retrouver à 10 ans d'intervalle dans une situation inverse. »

Monsieur le Maire poursuit la lecture de l'argumentaire du Maire de l'époque concernant la fermeture de Kerliven.

Et poursuit : « On a l'impression d'un copié-collé. »

Xavier POUREAU déclare « Pour ce qui nous concerne nous ne prendrons pas part au vote pour la simple raison que la majorité actuelle et la majorité précédente sont toutes deux responsables de la situation de ce soir et c'est à elles-deux de prendre leurs responsabilités.

Cependant nous tenons à vous faire part de notre position sur la situation des écoles à Hennebont.

La question du maintien ou de la fermeture de cette dernière classe présente à Anjela Duval résulte d'un manque d'anticipation de la municipalité dans la gestion des établissements scolaires relevant de sa compétence.

On l'a vu sur la carte que Marie-Françoise CÉREZ a commentée : la dispersion de nombreux établissements de petite taille sur le territoire de la commune, couplée à des évolutions démographiques prévisibles, a déjà conduit et devait inéluctablement conduire de nouveau à ce type de difficultés. A l'inverse, en faisant un regroupement réfléchi des moyens de scolarisation, on aurait pu se mettre à couvert de ces aléas démographiques : encore fallait-il s'en donner les moyens.

Dans cette perspective, et comme nous l'avons déjà dit, nous considérons que la reconstruction de l'école du Talhouët sur le même site que l'ancienne a été une erreur, et ne la met pas pour autant à l'abri de futures difficultés similaires, difficultés rappelées par Marie-Françoise CÉREZ avec des effectifs qui ne sont pas favorables pour la prochaine rentrée et pour les années à venir.

J'ajoute sur le commentaire qui a été fait de la carte, on voit des belles tâches de couleur avec des dimensions importantes, alors qu'il aurait été plus parlant de limiter ces tâches aux zones habitables : et on aurait vu que l'école du Talhouët est adossée à une forêt, personne au nord, et l'école de Langroix est coincée à une extrémité de la commune, avec personne sur les $\frac{3}{4}$ de son périmètre ; donc les écoles sont mal placées.

La décision qui doit être prise sous contrainte et dans une relative urgence, est un moment difficile qui aurait cependant pu être évitée par une meilleure anticipation et une gestion réfléchie des sites de scolarisation de la commune.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante et risque de connaître encore des épisodes douloureux. Dans notre position minoritaire nous ne pouvons que le regretter, et continuer de demander la création d'un groupe de travail pour bâtir une organisation durable, plutôt que de mener des actions au coup par coup, dans l'urgence et sans vision d'ensemble.

Il faut créer ce groupe de travail, vous ne l'avez pas inscrit dans votre bordereau ce soir, il est encore temps de le rajouter, sinon de le faire ultérieurement, mais il faut absolument créer ce groupe de travail, définir sa composition, et inclure très probablement Inzinzac Lochrist, puisque pour Langroix on voit bien qu'on pourra avoir des choses à faire avec eux. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On verra tout à l'heure si on rajoute l'ouverture du principe de création d'un groupe de travail. Je propose de l'inscrire à l'ordre du jour de la Commission de rentrée pour répondre à cet aspect-là. »

Michaël BEAUBRUN déclare : « Je vais être bref car Je suis d'accord avec soit certains arguments de Monsieur POUREAU soit certains arguments de nos collègues. Moi je représente une droite « sociale humaniste » qui prône la solidarité entre les citoyens et les territoires. Comme Monsieur POUREAU je regrette que la carte n'indique pas la démographie, le nombre d'habitants par zone, cela aurait été intéressant de l'avoir pour savoir les disparités qu'il peut y avoir entre les différentes zones.

La raison voudrait que je vote pour, mais ma conscience fait que je voterai contre ce bordereau. »

Marc LE BOUHART déclare « En septembre dernier nous avons voté un vœu pour le maintien de cette école ; et ce vœu avait été adopté à l'unanimité du Conseil Municipal. L'école Angela Duval est en très bon état et située dans un quartier agréable ; je ne comprends pas que l'on ne puisse pas modifier la carte scolaire pour permettre le maintien de cette école, mais si la décision est prise ce soir de fermer cette école, alors la carte scolaire pourra

être modifiée. Sans doute une très belle école qui va fermer ses portes et surtout ce sera la 2^{ème} école publique qui va fermer ses portes en 10 ans à Hennebont.

Je voterai contre cette fermeture, car je me rappelle avoir voté pour cette fermeture et cela m'avait laissé un goût amer. »

Serge GERBAUD rappelle l'histoire de l'école de Kerliven et demande aux Conseillers Municipaux de voter contre la fermeture de l'École Anjela DUVAL.

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « Pour rectifier, les fermetures j'ai les effectifs de 2008 c'était 43 élèves présents à la maternelle de Kerliven. On n'est pas à 31. Quant à l'accusation portée aux services municipaux on verra la suite qu'on y donnera. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous avez dit qu'il manquait 11 élèves. Pourquoi le bordereau que nous avons sous les yeux n'a pas été rectifié ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Si on respecte le périmètre, il y a 7 enfants qui ne sont pas du périmètre. »

Fabrice LEBRETON ajoute : « Ce matin, je suis passé dans les services pour savoir quel était le nombre d'élèves inscrits à ce jour. On m'a répondu qu'il y en avait 11. »

Monsieur le Maire ajoute : « 31 en tenant compte des 7 qui ne sont pas dans le périmètre en tenant compte d'un enfant de Kervignac et d'un enfant de Calan. Il y a une règle dans cette collectivité qui est de dire rive droite pour les enfants qui ne sont pas de la commune c'est l'école Jean Macé et sur la rive gauche c'est l'école Paul Eluard. On a 7 enfants qui sont à l'école Anjela Duval qui auraient dû être inscrits objectivement à l'école Paul Eluard. On a laissé la situation en l'état pour conserver les effectifs. Ça ne fait que 31. On ne va pas répondre avec la salle. Là il y a vraiment un vice de procédure. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Monsieur le Maire, je pense que lorsqu'une école publique est en danger, on peut, exceptionnellement, déroger à la règle. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « On continue. Moi j'ai les effectifs avec un mail bien précis du service avec les demandes de dérogation y compris pour des enfants qui sont pour des rapprochements de fratrie. Le Code de l'Éducation ne nous permet pas de refuser ces rapprochements de fratrie. Donc on est loin du chiffre et on est encore plus loin si on respecte les règles. Et si une municipalité ne respecte pas les règles, ça me pose problème. »

Caroline BALSSA explique son vote : « Avant tout je voudrais saluer l'engagement de l'adjointe aux Affaires Scolaires qui s'est démenée pour éviter cette fermeture d'école. On entendra sûrement certains dire qu'il fallait anticiper, s'y prendre autrement et faire différemment, mais cela a déjà été rappelé ce soir, n'ayons pas la mémoire courte, il y a eu d'autres fermetures d'écoles publiques sur la ville ces dernières années.

Je sais que cette fermeture d'école publique est un crève-cœur pour Marie-Françoise CÉREZ ; c'est plus confortable ce soir d'être dans l'opposition qu'à la place de Marie Françoise qui vit un dilemme entre ses convictions et le principe de réalité.

Pour ma part, je pense que la politique ne se limite pas à résoudre les situations de façon pragmatique. La fermeture d'une école publique est une décision fondamentalement politique. En tant que citoyenne, je suis très attachée au maillage du territoire par l'école de la République, publique, laïque et gratuite. Cela ne me dérange pas que pendant un certain temps, le nombre d'élèves diminue et ce faisant, contribue à des conditions de scolarisation et de travail plus confortables. Car on sait bien que la démographie d'un quartier évolue par cycle, vieillissement, rajeunissement...

Par contre, il est beaucoup plus difficile de ré ouvrir une classe publique, davantage encore lorsqu'il s'agit d'une école, d'autant que les locaux seront forcément ré affectés ; cette fermeture profitera sans nul doute à l'enseignement privé confessionnel.

En tant qu'enseignante confrontée chaque jour à la prise en charge d'enfants en grande difficulté scolaire grave et persistante, je suis favorable aux petites écoles et aux effectifs allégés, dès le plus jeune âge. Le bilan réalisé aujourd'hui des CP à 12 élèves va dans ce sens. On répète régulièrement que les enfants sont notre avenir, mais que ne lui donnons-nous pas les conditions de la réussite !

Vous aurez compris que je ne peux m'associer à cette stratégie et voterai contre la fermeture de l'école Angela Duval. »

Frédéric TOUSSAINT explique son vote : « Marie-Françoise CÉREZ n'a eu de cesse que de trouver une solution pour Anjela Duval contrairement à ce qui a pu être dit auparavant. Je vais quand même voter contre cette fermeture car la politique de suppression des établissements de quartier ne semble pas être des plus adaptée et place les collectivités locales dans des positions très difficiles entre le marteau et l'enclume. Je tiens à dire que j'aurais tenu exactement les mêmes propos lors des mandats précédents qui ont vu la fermeture de nombreux établissements. »

Michèle DOLLÉ fait lecture, en son absence, de l'intervention que lui a remise Katy BOUILLAUT : « Ne pouvant être présente ce soir, je tenais à justifier mon vote sur ce bordereau.

Je pense, comme peut-être d'autres personnes présentes ce soir, que le choix du vote ne peut de faire sans se poser quelques questions.

Les arguments pour le maintien de l'école Anjela DUVAL sont recevables (Ecole de proximité, petite structure agréable pour les enfants, les enseignants, les personnes de services, bonnes conditions de travail, éco quartier à venir donc potentiellement des familles avec enfants en bas âge ...)

Les arguments pour la fermeture de cette école sont aussi recevables (manque d'effectif, école orpheline, conditions de sécurité pour l'enseignante et ATSEM (seule adulte si absence de l'une ou l'autre), conditions de travail de l'enseignante : pas de partage et de collaboration possible avec un autre enseignant, ...)

Les différentes actions menées et présentées dans le bordereau n'ont pas permis à ce jour d'atteindre l'effectif de 35 enfants inscrits pour la rentrée 2018. Chiffre imposé par l'Education Nationale pour l'ouverture d'un demi-poste supplémentaire (sachant que dans ces 31 enfants les moins de 3 ans ne seront pas comptabilisés) l'effectif serait donc à ce jour, de 24 enfants pour l'Inspection.

Je suis très partagée, et mon cœur balance.

Je ne souhaite pas la fermeture de l'école, je suis attachée à l'école publique, de proximité et à l'enseignement dès 2ans.

Mais compte tenu des différentes discussions avec les parents, enseignants, agents, Inspection, lors des différents conseils d'école à Anjela DUVAL, je mets en priorité ma responsabilité d'élue plutôt que ma conviction citoyenne.

Je pourrais argumenter sur le coût que représentent l'accueil, l'investissement et le fonctionnement d'une telle structure pour une seule classe, mais pour moi cela n'a pas lieu. C'est au contraire une chance d'évoluer dans un tel cadre.

Ma conscience personnelle est en contradiction avec ma responsabilité d'élue.

Mais je mets en avant cette dernière, pensant aux conditions de travail de l'enseignante, et par là même, la sécurité des enfants et du personnel de ce service.

Le chiffre de 35 inscrits n'est pas atteint, et je le regrette.

Je voterai donc pour la fermeture de l'école. »

Yves GUYOT : « Sans revenir sur beaucoup de choses qui ont été abordées on peut résumer en disant que la démographie sur la ville pose problème. Marie-Françoise CÉREZ s'est beaucoup battue pour trouver des solutions. Sur un autre point de vue je me suis engagé sur le développement du quartier en présentant l'école Anjela Duval comme un atout de développement et je me contredirai en votant sa fermeture. Donc je voterai contre et je m'abstiendrai sur les points suivants. »

Claudine CORPART : « En fait je ne pense pas qu'ici quiconque vote pour la fermeture d'une école. On voit aujourd'hui à quel point la collectivité aujourd'hui est soumise à des injonctions de l'Etat. Vous l'avez assez bien souligné. Il est important que l'on sache se battre aujourd'hui collectivement sur le maintien des postes et des élèves dans l'enseignement public sur la ville. Ce n'est pas forcément une question de murs, c'est une question

d'élèves et de postes dans l'enseignement public qu'il nous faut maintenir. On a aujourd'hui des stratégies d'évitement de certaines écoles, Paul Eluard a été citée, parfois des directeurs, des responsables d'écoles qui entretiennent quelque part ces stratégies d'évitement parce qu'ils veulent ramener des élèves dans leur école. Tant que nous serons sur ces logiques-là, quelque part l'administration d'Etat va gagner. Il nous faut penser l'enseignement public sur la ville et admettre effectivement que parfois la démographie change et qu'on soit capable de se dire qu'une école va fermer, les locaux vont rester. On ne peut que souhaiter une chose, c'est que ce quartier rajeunisse, voit arriver une nouvelle population avec des enfants et pouvoir se reposer la question différemment dans quelques années mais ça ne marchera pas par des stratégies de clivages et de défense de son école. Je sais que l'équipe pédagogique sur l'école de Langroix a essayé de pousser a incité des parents à inscrire leur enfant à Anjela Duval justement pour essayer de maintenir cette école sans succès. Ces écoles orphelines sont compliquées à maintenir quel que soit le quartier. D'ailleurs les précédentes ont fermé. Je suis très partagée. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle une nouvelle fois à l'ordre le public. S'il-vous-plaît, respectez la démocratie. Fabrice, si dans cette démarche, depuis un an, il y a eu des lieux de débat, des prises de parole et une décision qui s'est préparée avec un processus aussi long, je ne vois pas d'équivalent. Aujourd'hui, on arrive au bout du processus. La moindre des choses c'est le débat se passe dans l'écoute et sans des apartés, je ne parle pas de tout le public, de certains membres du public qui font preuve, à mon avis, d'un certain dédain de la démocratie. »

Gwendal HENRY : « Sur le fond je rejoins tout à fait le propos de Katy BOUILLAUT. Sur la forme, je suis nouvel élu, je n'ai pas participé à tout le travail préparatoire donc je ne prendrai pas part au vote. »

Monsieur le Maire : « Je pense que tout a été dit. Je pense qu'il y a eu beaucoup de réalités qui ont été approchées. Les liens qui sont avec les politiques nationales peuvent être faits. Nous, on a agi en notre âme et conscience sur le plan local face à une situation que l'on a à traiter avec le principe de traitement équitable des familles, des élèves. Equitable c'est aussi respecter le périmètre, le cadre légal. On est face à un vrai problème de démographie scolaire et dans ce département c'est encore plus accentué. Il se crée plus d'EHPAD que d'écoles maternelles. Ce qui n'est pas sans interroger nos politiques publiques de façon générale. On a accepté de modifier l'ordre du jour pour respecter, d'une certaine façon le public. On a respecté la parole des uns et des autres. A un moment donné il faut conclure et donc je conclus par le vote. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 29	
Unanimité	Pour : 20	Contre : 8*	Abstention : 1*	Non votant : 4*

Contre : 8*

- 1) Caroline BALSSA
- 2) Frédéric TOUSSAINT
- 3) Michaël BEAUBRUN
- 4) LE BOUHART Marc
- 5) GUYOT Yves

La Gauche Pour Hennebont (3) : Fabrice LEBRETON, Serge GERBAUD, Sylvie SCOTÉ

Abstention : 1*

- 1) Anne LAVOUÉ

Non votant : 4*

- 1) Xavier Poureau
- 2) + pouvoir Marie-Hélène LE BORGNE
- 3) Guénaëlle LE HIN
- 4) Gwendal HENRY non votant

Le Conseil Municipal a décidé la fermeture de l'Ecole Anjela DUVAL et d'engager les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire procède au vote et ajoute :

« C'est ce genre de vote qu'on aimerait ne pas avoir à faire mais c'est la responsabilité qui nous incombe. On prend note dans le compte-rendu dans la continuité de ce vote : la création d'un groupe de travail. Le recensement du matériel pédagogique va être fait au mois d'août puisqu'au mois de juillet cette école est occupée par le centre de loisirs. Une information sera faite à l'ensemble des directeurs d'école par rapport aux besoins qu'ils peuvent avoir en matière de matériel pédagogique. Sur la nouvelle affectation des bâtiments il y a tout un processus à suivre en lien avec l'Inspection d'Académie. L'Inspectrice d'Académie sera à Hennebont mercredi avec qui on va voir le processus et l'affectation du poste puisque le poste existe. C'est bien en fonction des effectifs qu'il y aura dans chacune des écoles qu'il est nécessaire de savoir où l'effort va être porté par l'Education Nationale. Et enfin, adopter le périmètre scolaire pour la rentrée scolaire 2019-2020. Ça veut dire que le groupe de travail peut être amené en cours d'année à nous demander de retravailler ce périmètre scolaire, de le repasser en Conseil Municipal. Nous nous avons besoin de ce périmètre scolaire parce qu'il anticipe un certain nombre de dérogations ou autres par rapport à la suppression d'Anjela Duval. »

Monsieur LEBRETON s'adresse au Maire et s'étonne que Madame FAVREAU ait déjà été prévenue.

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « C'est de la mauvaise foi. On va clore le débat. Il y a une fermeture de classe à Paul Eluard, personne n'en a parlé, fermeture de classe aussi au Talhouët. C'est pour ces raisons là que je vois Mme FAVREAU. De me prêter l'intention d'un vote anticipé du Conseil Municipal c'est en-dessous de tout. Fabrice LEBRETON dans cette salle, parmi ces Conseillers Municipaux vous avez des propos extrêmement déplacés, vous prêtez des intentions qui sont absolument hors de propos. Le Maire reçoit qui il veut que ça vous plaise ou ça vous déplaise. J'ai un souci, c'est aujourd'hui 2 fermetures de classe à Paul Eluard et au Talhouët pour moi c'est cela les questions à traiter, ce n'est pas une anticipation du vote du Conseil Municipal. Il y a de l'abus de votre part. »

Fabrice LEBRETON invite Monsieur le Maire à relire l'intervention qu'il a faite lors du Conseil Municipal du mois d'avril au sujet des rythmes scolaires et au cours de laquelle il faisait part de son inquiétude quant à la possible fermeture d'une classe à Paul Eluard. Fabrice LEBRETON précise aussi : « Quant au poste d'Anjela Duval, sauf erreur de ma part, et à vérifier, je crois qu'il a été supprimé. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est bien pour cela que le rendez-vous est nécessaire. Que vous ayez vos propres filières d'informations via les syndicats c'est une chose. Un Maire aujourd'hui il travaille avec l'Inspection en direct. Il n'a donc pas les informations d'un syndicat surtout lorsque ce n'est pas confirmé. Le sujet est clos. »

7) TARIFS 2018/2019 : MEDIATHEQUE ARTOTHEQUE

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ déclare « Nous commencerons notre intervention par saluer le travail des agents du service culturel, la qualité de leurs animations destinées au public. Malgré le gel des tarifs des abonnements de la médiathèque et de l'artothèque pour 2018/2019, nous trouvons ces derniers toujours trop élevés. Afin d'augmenter la fréquentation de la médiathèque et de l'artothèque de façon conséquente, afin de permettre l'accès à la culture pour tous les Hennebontais, ne serait-il pas judicieux de proposer la gratuité des abonnements ? Nous le croyons d'autant plus au vu du poste de direction de la médiathèque qui n'est toujours pas pourvu. Nous nous abstenons donc sur ce bordereau. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les grilles tarifaires.

8) ATELIERS D'HISTOIRE DU VIEIL HENNEBONT (GVH) –DEMANDE D'AIDE A L'EDITION

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « On aura l'occasion de revenir sur la commémoration de novembre 2018. C'est piloté au niveau des élus par Caroline BALSSA et le service relations publiques. Le programme sera diffusé à partir du mois de septembre. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette aide financière

9) CREATION D'UN GROUPE DE PILOTAGE - CIFECTT

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare : « Après les créations de groupes de pilotage sur l'hôpital et sur l'Abbaye, voici donc un nouveau COPIL sur le Centre International d'Entraînement et de Compétition de Tennis de Table. Pourquoi ? Quelles seront ses attributions exactes ? Sa création ne va-t-elle pas faire doublon avec les différentes commissions et les services municipaux ? Nous nous posons d'autant plus ces questions qu'un passage du bordereau nous interpelle : « *Son rôle sera de suivre, d'orienter et de valider les différentes étapes liées à l'évolution du projet.* » Pourquoi parler vous de projet ? Il nous semblait pourtant que le projet avait fait, par le passé, l'objet d'études, de discussions, puis avait été arrêté et validé en Conseil Municipal ? Merci pour vos réponses. Lors du vote, nous nous abstiendrons. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « La réponse est simple. Là on est sur le concours d'architecture. Ensuite on passe en Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour retenir un coût d'objectif du projet. Ensuite on passe l'avant-projet sommaire puis à l'avant-projet définitif puis au processus de marché et à chacun de ces stades on peut avoir un certain nombre de difficultés, de choix ou d'arbitrages à effectuer. Le projet en tant que tel est retenu mais ceci dit le projet va vivre et peut avoir des contours qui changent. Ce groupe de travail, en fonction du projet définitif, devra se positionner sur l'évolution de ces contours, opérer des arbitrages et suivre le déroulement du projet. »

Serge GERBAUD demande si le traçage est prévu pour le hand-ball et le basket ?

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « Les réservations au sol seront faites pour les ancrages. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « On rappelle que la salle est dédiée au tennis de table. C'était la condition sinequanone pour avoir la subvention au niveau du Ministère des Sports. Ça veut dire que pas de marquages au sol dans un premier temps. Par contre dimensionnée pour le basket, le handball si nécessaire un jour. On n'est jamais à l'abri d'une mauvaise fortune pour le club de tennis de table. Ça aurait été dommageable de ne pas anticiper une éventuelle réutilisation future de cette salle-là. Mais avec un revêtement qui sera spécifique au tennis de table.

Monsieur le Maire ajoute : « On pourrait imaginer un traçage amovible pour une compétition importante. »

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3 LPGH Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de créer comme indiqué le groupe de travail « CIFECTT ».

10) FETES MEDIEVALES 2018 - CONVENTION

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire précise que : « Le lien est établi également avec les estivales pour que le site soit utilisable dans de bonnes conditions. Ce qui justifie le fait d'avoir mis les estivales en juin et juillet. On en tirera les enseignements pour les années à venir. »

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention de partenariat et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

11) REPARTITION SUBVENTIONS DE L'OMS – ANNEE 2018

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD remercie les bénévoles de l'OMS.

Monsieur le Maire : « Tu as totalement raison Serge et on s'associe à cela. Et on peut ajouter cette année que l'OMS est fortement impliqué dans le rapprochement des clubs de foot aussi. Au niveau des OMS je souhaite qu'il y ait des relations intercommunales et qu'on établisse sur le territoire du Pays de Lorient une cartographie des équipements qui sont vraiment spécifiques. »

Xavier POUREAU déclare « Rien à dire sur la répartition prévue par l'OMS. En revanche nous contestons toujours cette pratique typiquement hennebontaise qui consiste à donner d'une main et à reprendre de l'autre via des factures de location de salle, sur lesquelles nous demandons à avoir une vision claire. »

Claudine CORPART répond à Xavier POUREAU : « Ces tarifs sont votés. »

Monsieur le Maire ajoute : « L'heure d'occupation du gymnase correspond à un coût d'éclairage ou de chauffage. C'est un forfait horaire qui est lié au planning d'occupation sous couvert de l'OMS. Ça responsabilise sur la consommation électrique. Ok vous avez raison. J'admets. »

Xavier POUREAU répond « Ce n'est pas responsabilisant : vous occupez la salle deux heures, vous oubliez d'éteindre en partant, la facture reste la même. »

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3 DCPH Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la répartition des subventions Office Municipal des Sports

12) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ALSH ET GARDERIES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD déclare « Vous revalorisez les tranches de quotients familiaux et les tarifs de la Ville en vous basant sur l'inflation et sur l'augmentation des tarifs de Convivio. Nous espérons que les familles dont les enfants vont manger à la cantine ont aussi bénéficié d'une hausse de leurs salaires et de leur pouvoir d'achat car sinon vous risquez de les mettre en difficulté.

Nous avons aussi des questions à vous poser au sujet des tarifs des garderies et des ALSH :

1 : Qu'est-ce qui explique l'augmentation de ces tarifs ? Cette hausse s'explique-t-elle par une augmentation des salaires des agents municipaux ?

2 : Lors de conseils d'écoles, Marie-Françoise CÉREZ a annoncé que la Ville menait actuellement une réflexion sur la modulation des tarifs en fonction du temps passé à la garderie. Où en est cette réflexion ? En qui nous concerne, puisque nous nous défendons l'idée de la gratuité de la cantine scolaire et du périscolaire, nous voterons contre ce bordereau. »

Xavier POUREAU déclare « « Nous voterons contre ce bordereau.

Nous avons déjà émis à plusieurs reprises notre désaccord sur les tarifs de la restauration scolaire, pour 2 raisons :

- Un premier tarif à 0.51 € revient quasi à la gratuité du repas, ce qui a un effet déresponsabilisant pour les parents concernés ; un tel tarif ne devrait être réservé qu'aux situations exceptionnelles, pour lesquelles d'ailleurs nous sommes favorables à la gratuité complète comme déjà dit, mais ne devrait pas concerner une proportion supérieure à 1 ou 2 % de la population.
- Deuxième point : vous vous basez sur les Quotients Familiaux (QF) de la CAF dont le principe est de calculer un niveau de revenu fonction des situations de famille, pour pouvoir apporter des aides équitables et c'est un choix que nous partageons ; sauf que dans l'application que vous en faites, vous ne respectez plus la linéarité que suppose les QF, c'est comme si vous preniez une règle pour tracer un trait droit, et que vous tordiez la règle. Vous devriez appliquer une « règle de trois », choisir le point de départ et ensuite appliquer une proportionnalité à tous les autres

Si par exemple on refait le calcul en partant du tarif à 4.34 € pour un QF de 1397 –

1.11 € pour QF inférieur à 356, au lieu de 0.51€

1.41 € au lieu de 1.02 €

1.86 € au lieu de 1.53 €

2.44 € au lieu de 2.30 €

3.20 € au lieu de 3.32 €

Donc un écart très important sur les deux ou trois premiers tarifs qui est dû au fait que vous tordez la règle. Et si vous ne nous expliquez pas les raisons de votre calcul, il ne faut pas dire que vous appliquez les QF puisque ce n'est pas le cas.

Nous voterons donc contre pour ces 2 raisons : une fausse application des Quotients Familiaux, et un tarif initial trop faible et déresponsabilisant. »

Marie-Françoise CÉREZ répond à Serge GERBAUD et Fabrice LEBRETON : « Le souhait était de proposer une modulation des tarifs pour la garderie en fonction du temps passé. C'est un travail que j'ai commencé avec les services mais sur lequel nous n'avons pas, pour le moment abouti. Les raisons sont nombreuses. Les premières hypothèses de travail nous ont amenés à des variations de tarifs importants et à un tarif demandé pour les enfants qui restent 1 h 30 en garderie le soir et 1 h le matin, trop élevé. Donc il nous faut retravailler sur cette copie. C'est à travail à mener pour l'année prochaine. »

Monsieur le Maire ajoute : « Pour répondre à Xavier POUREAU, effectivement on est sur l'application de la grille des quotients d'une part et de l'augmentation en pourcentage de l'autre. On passe 0,51 à 0,52 donc 1 centime d'augmentation et pour le tarif le plus élevé qui est à 5,10 euros on passe à 5,18 euros. »

Xavier POUREAU ajoute : « Ce n'est pas de ça dont je vous parle : nous n'avons pas d'objection sur votre calcul d'augmentation lié à l'inflation. La question, c'est le calcul à partir des QF : en partant du tarif à 4.34 € pour un QF de 1396, pour trouver le tarif correspondant au QF de 357, vous devez faire la division 4.34/1396 puis vous remultipliez par 356 et ça fait 1.11 €. Monsieur GUYOT peut vous expliquer ça très bien. »

Yves GUYOT répond à Xavier POUREAU : « Même si ça se passe par tranche vous souhaitez que l'on procède par proportionnalité. Or là il y a une volonté pour les 2 premières tranches ou les 3 premières tranches que le choix est fait de choisir délibérément des tarifs plus bas que la proportion que vous préconisez. Mais c'est un choix politique. »

Monsieur le Maire ajoute : « Les QF c'est la référence. Voilà un bon sujet pour les vacances scolaires. Sur la proportionnalité de l'augmentation des tarifs des QF, à partir du moment où les quotients sont établis par la CAF, sont contraints et de notre côté on essaye d'avoir une grille le plus équitable. Si vous nous faites la preuve que notre grille n'est pas équitable à ce moment-là on vous suivra. Mais la recherche que l'on a c'est effectivement d'éviter les augmentations trop importantes des 1ères tranches. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33
Unanimité	Pour : 27	Contre : 6 LGPH DCPH	Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs 2018/2019 tels que présentés.

13) POLITIQUE DE LA VILLE : RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIONS MENEES EN 2017 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ déclare « En avril dernier, lors de l'étude du bordereau relatif au Contrat de Ville 2015 – 2020, nous nous étions félicités de la richesse des actions menées, de la mobilisation des acteurs de la vie associative et de l'investissement des membres du Conseil Citoyen dont nous avons souligné l'implication.

Une fois encore, nous tenons à mettre en avant la richesse des actions réalisées à Hennebont, à Lanester, à Lorient, à louer l'activité des différents acteurs notamment celle des Conseils Citoyens.

Nous espérons surtout, qu'à l'avenir, l'Etat continue d'allouer des crédits conséquents en faveur de la politique de la Ville. Les récents propos d'Emmanuel MACRON sur le « *pognon de dingue* » investi dans la politique sociale ne sont hélas pas là pour nous rassurer. Nous approuverons bien sûr ce rapport annuel. »

Présents : 26	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le rapport annuel politique de la Ville de Lorient Agglomération et le rapport DSU.

14) ASSOCIATION ACCUEIL SANS FRONTIERES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « L'arrestation brutale et inhumaine, en pleine nuit, d'un jeune Afghan le mardi 12 juin à Hennebont, les conditions épouvantables des 630 migrants à bord de l'Aquarius, les déclarations xénophobes du fasciste italien SALVINI, les propos nauséabonds du Premier ministre conservateur autrichien Sebastian Kurz et de son homologue hongrois Viktor ORBAN, les terribles images de ces enfants mexicains, séparés de leurs parents et enfermés dans des cages sur ordres de Donald TRUMP tout cela nous ramène à une actualité terrible : celles des migrants.

La question migratoire est un problème très complexe que nous n'avons pas la prétention de résoudre. La question n'est pas là. Elle est dans l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis de ces hommes, des ces femmes, de ces enfants qui, pour la plupart, sont en danger. Nous avons donc tous, à leur adresse, un devoir d'humanité. Quand des gens sont menacés, souffrent, il est de notre devoir de les aider, de les accueillir, de les accompagner avec dignité.

Aussi, nous voudrions louer le rôle des membres de l'association « *Accueil Sans Frontières* » pour lesquels les mots « solidarité », « fraternité », « humanité » ont encore un sens.

Nous voterons donc la subvention exceptionnelle de 5 000€.

Toutefois, cette question de l'aide aux migrants appelle quelques remarques et interrogations :

1 : Il existe sur le territoire de l'Agglomération, différentes associations qui leur viennent en aide : « *Accueil Sans Frontières* » à Locmiquélic ou, dans notre commune, le *Collectif Hennebont Solidarité Réfugiés*. Savez-vous si leurs actions sont coordonnées ?

2 : Quel rôle joue l'Agglomération dans l'accueil des migrants notamment dans le domaine de l'habitat ?

3 : La Ville va allouer des subventions aux associations qui viennent en aide aux migrants : c'est bien mais doit-elle se limiter à une simple aide financière ? Ne peut-elle pas faire plus ? Ne doit-elle pas faire plus ? Quelle est votre politique par rapport aux à l'accueil des migrants ? »

Xavier POUREAU déclare « J'enchaîne directement sur la remarque de Fabrice LEBRETON puisque ça fait maintenant 18 mois ou 2 ans qu'un premier groupe était arrivé sur la ville d'Hennebont, vous nous aviez donné quelques informations, pouvez-vous les réactualiser aujourd'hui notamment sur les points suivants

- Initialement, il s'agissait de groupes « de passage » en attendant le choix de leur destination finale : est-ce toujours cette optique, ou est-ce qu'on va au contraire vers une intégration sur place
- Initialement, la ville n'était pas concernée ni financièrement ni humainement – c'est là où je rejoins la remarque de Fabrice LEBRETON -, c'est la Sauvegarde qui avait en charge l'accueil des personnes, ni financièrement, c'est la Préfecture qui s'en occupait ; qu'en est-il aujourd'hui ?

Donc une réactualisation sans entrer dans un débat national ni international. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Xavier POUREAU : « Pour essayer d'être clair et transparent, et je pense qu'également un certain nombre de membres de la majorité ne sont pas automatiquement informés de ce que je vais dire. Je pense aussi que la presse par rapport à cela doit rester dans son rôle d'information certainement mais pas d'interprétation.

Sur Hennebont Solidarité Réfugiés, je ne suis pas sûr qu'ils aient un statut associatif. Si. C'est le comité d'Hennebont qui n'a pas de statut associatif. On est très soucieux de trouver des solutions à terme. Les locaux utilisés pour les cours d'alphabétisation et un certain nombre d'actions sont actuellement à Saint-Hervé. On a un accompagnement mais qui n'est pas un accompagnement déclaratif qui est un accompagnement de solutionner au plus près les besoins mais dont nous ne prenons pas d'initiative. De l'autre côté, vous savez que cette compétence, ce travail qui a été fait de répartition des groupes de migrants qui étaient sur Calais ou sur d'autres départements de France, le Morbihan a joué son rôle et la Ville d'Hennebont est celle qui a joué proportionnellement le plus son rôle. Il s'agit avant tout d'appartements ou de maisons qui sont loués sur la ville. Aujourd'hui il y a 72 migrants sur Hennebont et dont des mineurs. Il s'agit d'un accompagnement de la Sauvegarde. Cet accompagnement devrait être, à mon sens, plus performant. C'est un travail au quotidien sur lequel on est interpellé, on est informé et on essaye de résoudre à ce niveau-là. J'ai dit clairement au service du

Préfet que notre capacité à accueillir s'arrêtait-là et j'attendais aussi un effort aussi conséquent des autres communes du département. Je suis très heureux que vous acceptiez cette subvention-là mais je pense que les autres doivent faire aussi. Sur d'autres sujets aussi, je pense à l'habitat social, à l'accueil des gens du voyage, aux appartements thérapeutiques ... Sur toutes les politiques de solidarité, Hennebont, aujourd'hui n'a pas à rougir loin de là. On est fier de cela. Pour ma part, il faut qu'on continue mais que ça passe comme une pratique normale d'accueil. Si vous souhaitez un débat en Conseil Municipal on peut l'avoir. Si vous estimez qu'Hennebont fait trop il faut me le dire. On fait ce qu'on doit faire à mon sens mais ça va être difficile de faire plus. Il faut qu'on anticipe la fermeture de Saint-Hervé, il faut qu'on soit beaucoup plus exigeant vis-à-vis de la Préfecture pour que les suivis soient plus performants.

C'est un peu triste et un peu dur mais c'est aussi encourageant. Il faut qu'on continue. La solidarité elle est à notre porte. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention exceptionnelle demandée.

15) ASSOCIATION CAP AUTONOMIE SANTE : ADHESION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

Notre décision repose sur plusieurs choses. Le dossier présenté est quelque peu complexe. Pour bien le comprendre, nous aurions aimé que l'association nous soit présentée avant le Conseil Municipal. Certes, cela a été fait pour des collègues en Commission ou le sera mardi lors du Conseil d'Administration du CCAS. Le vocabulaire très technique ne facilite absolument pas la compréhension du bordereau et de ses annexes. Une présentation de l'association faite avant ce soir, à l'ensemble des élus, nous aurait donc, certainement, beaucoup aidés.

La seconde remarque concerne ce projet d'association « CAP AUTONOMIE SANTE ». Cette structure qui va voir le jour ne risque-t-elle pas d'être dommageable aux services de proximité ? La mutualisation ne risque-t-elle pas d'engendrer une réduction des moyens préjudiciable aux patients ? Ce projet est, à nos yeux, trop nébuleux pour l'heure.

Nous profitons de ce sujet relatif à la santé pour revenir sur une question dont nous avons déjà parlé : celle de la pénurie de professionnels de santé à Hennebont. Monsieur le Maire, le 9 mars 2017, à votre initiative, s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, une réunion avec des professionnels de santé d'Hennebont et ceux d'autres communes. Vous aviez fait appel à des volontaires afin d'élaborer un projet de regroupement de praticiens sur la Ville et d'améliorer l'offre de santé pour les patients.

A l'issue de cette réunion, certains d'entre eux ont accepté de créer un groupe de travail pour définir les contours d'un projet de rassemblement en vue, notamment, de la création d'un pôle interdisciplinaire.

Où en est la réflexion de ces professionnels de santé ? Quelle est l'avancée du projet évoqué il y a plus d'un an ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Sur le pôle santé vous dire que les choses avancent vite. Il y a 53 professionnels dans l'association, accompagnés par l'ARS. Les études sont faites. Il y a une réunion la semaine prochaine.

On est sur le choix des locaux mais ceci n'est pas le rôle de la Municipalité. Nous on les accompagne dans la démarche. C'est ma collaboratrice de cabinet qui suit ce dossier. Il y a plusieurs projets. Je rappelle que depuis le 1^{er} janvier, il y a une permanence des soins tous les jours jusqu'à minuit. Il y a les consultations externes de l'hôpital, que l'hôpital a exprimé son souhait d'avoir des espaces réservés sur l'ex site de l'hôpital.

Au sein de l'association, toutes les professions médicales sont quasiment représentées : médecins généralistes, infirmiers, kiné, pharmaciens, ... Ils partent sur un projet de territoire, un projet de santé il faut le construire, ils sont accompagnés pour cela, ils sont financés pour cela par l'ARS. Maintenant, on va passer au stade du « où, comment, dans quels délais », ... C'est bien engagé.

Il y a un deuxième projet mais qui est plutôt lié à un projet qui se rapproche d'un dispensaire sur un quartier prioritaire. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Le but et le seul but de cette plateforme d'appui c'est d'accompagner les usagers. »

Xavier POUREAU répond « La compréhension de ce à quoi va concrètement servir cette association n'est pas forcément très simple, on fait conscience au CCAS qui s'engage dans ce système. Nous voulons juste faire une remarque : dans les objectifs de l'association il apparaît que l'on veut s'intéresser à l'autonomie des personnes âgées à partir de ... 60 ans ; autour de la table on est un certain nombre à être concernés et d'autres s'en approchent dangereusement ; mais c'est à double tranchant : comme il y aura des actions de prévention, ça peut générer des besoins importants, alors qu'on ne sent pas trop en perte d'autonomie à 60 ans, et à l'inverse il y a des cas où on perd l'autonomie à 40 ou 50 ans, et du coup les personnes ne rentreraient pas dans le dispositif ? Donc cette limite de 60 ans paraît curieuse. »

Michèle DOLLÉ répond à Xavier POUREAU : « A 60 ans on est considéré comme un senior. Il y a des cas exceptionnels de personnes qui ont moins de 50 ans qui sont prises en compte. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 2*	Non votant : 0

*Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette adhésion et de désigner Michèle DOLLÉ, titulaire, André HARTEREAU suppléant, pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette association.

16) ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE RUE DU CHAMP DE FOIRE (PARCELLE AV 68) : FINALISATION DE LA PROCEDURE D'INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la poursuite de cette procédure et cette incorporation.

17) APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE »

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire précise que « On met 500 euros pour rentrer dans cette dynamique qui est extrêmement positive pour l'approvisionnement, pour le suivi de réseaux de chaleur, ... C'est une mutualisation sur l'ensemble de la filière réseau de chaleur sur les communes qui adhèrent. »

Xavier POUREAU déclare « Nous sommes surpris d'une implication aussi faible, presque symbolique, alors que nous avons plutôt l'impression qu'Hennebont était en pointe dans les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables ; mais si vous nous dites qu'il n'y a pas besoin de faire plus, et qu'on ne sera pas coincé ensuite puisque la société sera appelée à intervenir sur nos développements. »

Thierry FALQUERHO répond à Xavier POUREAU : « On n'est pas tenu si la Commune veut quitter demain la SPL. Sachant que le développement, si demain on veut que la SPL investisse sur la Commune, n'importe quel adhérent peut avoir cette prestation. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la création de la Société Publique Locale dénommée « **Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable** », le projet de statuts de la SPL et ses annexes et le projet de pacte d'actionnaires,
- De désigner un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale de ladite SPL en qualité de représentant à l'assemblée spéciale et 2 représentants pour siéger au comité de suivi et d'engagement :

Assemblée Spéciale :

- Thierry FALQUERHO

Comité de suivi et d'engagement :

- Thierry FALQUERHO
- Julian PONDAVEN
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document utile afférents à la création de la SPL, notamment la signature des statuts, le pacte d'actionnaires, et tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser la création de la « SPL Bois Energie Renouvelable » et l'adhésion de la Ville d'Hennebont à ladite société.

18) BECQUERIE : TRAITEMENT ET VALORISATION DES SEDIMENTS MARINS

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

« C'est la quatrième fois que le Conseil Municipal se prononce sur le sujet du traitement des sédiments marins. La dernière fois, le 28 septembre 2017, concernait la prescription de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sous la forme d'une déclaration de projet.

Depuis septembre les études de faisabilité se sont poursuivies, nourries par des échanges avec le service de la DREAL. Il en ressort que le contexte politique et réglementaire a fortement évolué avec l'orientation des Lois Grenelle visant au réemploi des déchets et limitant leur stockage au minimum. Les sédiments provenant de la rade sont des matériaux non inertes et non dangereux, et l'arrêté de février 2016 dissuade totalement de les stocker comme des déchets ultimes ou dangereux, c'est-à-dire dans une installation en alvéoles étanches. En effet, il faudrait alors mettre en œuvre des volumes d'argile au moins égaux à ceux qui seraient stockés, entraînant des centaines de mouvements de camions. Ceci a pour but d'encourager une valorisation sur site ou d'autres lieux.

Dans le même temps, il se trouve que la réhabilitation de la décharge effectuée en 2003 ne répond plus aux normes actuelles en termes d'étanchéité et de pente. Pour améliorer ce site, et empêcher une pollution diffuse entraînée par les eaux pluviales, il est par conséquent envisagé de procéder, comme sur le site de la lande du

Matz à Sarzeau, que nous avons visité en novembre, c'est-à-dire de conforter la partie ordures ménagères de la Becquerie par les sédiments, une fois déshydratés. On doit reconnaître avoir été peu enthousiaste dans un premier temps, mais la qualité des sédiments montre une imperméabilité 100 fois meilleure que la norme exigée, et 10 000 fois meilleure que la protection actuelle de l'ex décharge. L'avis catégorique de la DREAL a fini de nous convaincre de l'intérêt du nouveau dispositif.

Il est à noter que la valorisation sur site consommera environ 80 % du volume, compte-tenu d'un merlon anti submersion à réaliser. La société Extract Ecoterres devra exporter environ 25 000 m³, avec des débouchés à trouver d'ici les dernières années d'exploitation, pour des travaux routiers, portuaires, ou autres.

De ce fait, le projet se partage maintenant en 2 parties bien distinctes : la zone mâchefer qui accueillera l'activité traitement transit, et sera sous le contrôle des services de l'Etat. La partie ordures ménagères qui réceptionnera les sédiments sous la forme d'une réhabilitation de la couche de protection, bénéficiera de tous les contrôles nécessaires de la part des services de Lorient Agglomération.

Du fait du caractère non dangereux de ces sédiments, la DREAL a proposé d'alléger la procédure ICPE en passant par la version dite d'enregistrement. Nous avons jugé nécessaire que le projet qui sera présenté par Extract Ecoterres reste soumis à enquête publique afin qu'il y ait la plus grande transparence, et que chacun puisse se faire son avis et l'exprimer. Nous solliciterons donc le régime d'autorisation au titre des ICPE, pour l'activité de traitement.

Comme nous l'avons dit lors d'un autre examen en Conseil municipal, nous avons recherché un organisme qui puisse nous apporter un regard indépendant. Nous sommes en contact avec l'Ecole des Mines de Douai, qui travaille sur le sujet des sédiments des ports du Nord de la France. C'est un centre de recherche, et pas un bureau d'étude. On espère qu'ils soient en mesure de répondre aux interrogations qui se présenteront.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'APPROUVER** cette démarche de traitement et de valorisation, qui s'inscrit dans le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient, lui-même soumis à l'étude d'impact et à enquête publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
 - ⇒ Signer les nouvelles pièces contractuelles (promesse de bail, contrat de partenariat) en cohérence avec cette nouvelle orientation de traitement, de transit, et de valorisation, d'un point de vue technique, juridique, financier et règlementaire incluant les modalités de gestion, de responsabilités et de contrôle de l'ensemble du site (zone de traitement et de transit, zone de valorisation), bien que l'ICPE ne tienne compte que de la zone de traitement.
 - ⇒ Maintenir un régime administratif ICPE qui permette une réelle consultation de la population, des associations et des institutionnels,
 - ⇒ Mener la procédure de mise en compatibilité du PLU, sous forme de Déclaration de Projet s'y rapportant, conformément aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement. »

Fabrice LEBRETON déclare « Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que ce que nous préconisons depuis le début est devenu réalité : à savoir que les boues de dragage des ports lorientais sont de la ressource et qu'elles peuvent être valorisées et utilisées pour différents usages.

Pourtant, nous ne voterons pas ce bordereau pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces boues (dont le degré de pollution est supérieur à la norme N1) vont être directement déposées à même le sol sur l'ancienne décharge alors qu'initialement elles devaient être stockées dans des alvéoles. Aucun traitement à minima de dépollution ne sera fait, aucun traitement de décontamination. Ces boues peuvent quand même contenir des métaux lourds, des produits chimiques (TBT, PCB, HAP) qui, même en quantité infinitésimale, peuvent être nocifs pour la nature. Par ailleurs, ajouter une masse de 125 000 m³ sur une ancienne décharge stabilisée fait peser un risque énorme de pollution car personne ne sait comment va évoluer cette décharge. D'ailleurs, le document nous met en garde en précisant qu'on n'est pas capable de mesurer l'impact sur le milieu environnant. Le principe de précaution ne vaudrait-il pas mieux de rechercher un site plus

stable, ne présentant pas de risques de pollution ? Ce projet qui aurait dû être ambitieux avec une volonté politique forte de traitement et de valorisation des boues de dragage fait peser un risque énorme sur le milieu environnant. D'autres solutions existent, vous le savez, mais elles ont été écartées sans étude approfondie. La vallée du Blavet est déjà extrêmement sollicitée pour les déchets. Il est temps, au nom de la solidarité communautaire, que d'autres pistes soient étudiées. »

Xavier POUREAU déclare « Pas d'objection à voter ce bordereau qui nous demande notre avis sur les points suivants :

- L'étude d'impact détaillée sur la zone d'implantation,
- le projet de bail de location à Extract Ecoterres faisant apparaître maintenant la notion d'ICPE,
- Un projet de contrat de partenariat avec Lorient Agglomération.

1- Concernant l'étude d'impact, il ressort du document joint que l'impact est faible compte tenu des espèces faune et flore inventoriées sur le site, donc il semble ne pas y avoir d'objection majeure au développement de l'activité ; cependant il avait été fait mention dans la presse d'objections soulevées par l'autorité environnementale qui estime que « l'étude d'impact n'est pas suffisamment précise et présente quelques lacunes », et demande à ce qu'elle soit complétée « pour l'enquête publique. » Il est également recommandé de « revoir le périmètre du projet », de « justifier le choix des variantes sur la base d'une analyse multicritères » et « de préciser l'analyse des impacts... »

Est-ce que tout cela sera intégré dans l'enquête publique ?

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Tout cela n'était pas connu. Il y a eu un problème de décalage dans le temps entre le rapport dont vous faites état et ce travail-là. On a un problème de calage de calendrier entre le rapport qui a été fait à l'époque sur le PGOD qui disait sur l'étude d'impact du traitement à terre n'est pas complet. Sauf que ces 105 pages apportent des éléments de réponse. »

2- Dans le projet de bail des chiffres apparaissent qui donnent une meilleure idée des ressources que cette opération pourrait apporter à la Ville : un fixe de 3 000 € par hectare x 18 hectares environ, soit 54 000 € ? plus une part variable de 4 € par m³ traité soit 40 000 € environ ? Ça ferait une ressource annuelle de l'ordre de 90 000 euros si vous confirmez, c'est mieux que rien mais ce n'est pas énorme vu le service rendu localement !

Mais quid du cubage qui va rester sur place sera-t-il payé ou non ?

3- Le projet de contrat avec Lorient Agglomération : on y voit bien que Lorient Agglomération prend une part conséquente dans l'aide à la gestion, à titre gracieux, heureusement ; notamment la gestion opérationnelle des activités, heureusement là aussi : cela confirme bien que la Ville d'Hennebont n'a pas vraiment les compétences pour endosser ce costume que lui tend l'Agglomération nous l'avons déjà dit. »

Monsieur le Maire répond : « C'est un rapport d'étape entre le PGOD sur la collecte des boues et la suite et il me semble encore qu'ils pourraient avoir des ajustements qui pourraient s'opérer. On va voir. On engage la démarche, il y aura les enquêtes publiques, il y aura les contributions qui seront faites, il y a aussi les recherches du monde industriel sur la valorisation, ça avance assez vite. Il y a même une entreprise d'Hennebont qui est liée par sa filiale au réemploi de matériaux dans le cadre de l'éolien offshore. On est loin du bout mais ça progresse et plutôt dans le bon sens.

Yves GUYOT ajoute : « Même s'il y a une faible contamination, c'est une contamination qui est complètement emprisonnée, elle est juste sous la surface de l'eau dans des tas de lieux de la rade. Le fait d'être emprisonnée dans l'argile, le fait qu'elle ne s'échappera pas par ruissellement, on est dans des couches qui sont imperméables, intraversables.

Ça a l'avantage de résoudre une pollution résiduelle sur la Becquerie malgré les améliorations de 2003. Les mesures apparaissent dans le dossier. C'est la pollution de la décharge en fait qui va être améliorée. On peut

toujours dire que cela serait mieux ailleurs. Mais comme sur d'autres sujets auparavant Hennebont prend ses responsabilités. »

Monsieur le Maire ajoute : « Quant à la vallée du Blavet vous êtes au courant aussi que Kermat n'aura pas d'extension et qu'on est sur la production d'une usine de biogaz. Ce qui était hier des déchets deviennent aujourd'hui des ressources. On est plutôt dans cet esprit-là et sur du développement durable. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

19) CONVENTION DE FINANCEMENT DE REALISATION ET DE RENOVATION DE L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE BASSES TENSION (BT), D'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET DE TELECOM (FT) RUE DU TY MOR

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Loïc RABIN précise que : « Nous avons prévu, dans le budget d'investissements 2018, la réfection d'une partie de la voirie de la rue du Ty Mor ; c'est la troisième tranche de ces travaux qui concernent un axe important pour les professionnels de cette zone industrielle du Ty Mor.

Mais avant de réaliser ces travaux de réfection du revêtement et d'amélioration de la récupération des eaux pluviales, nous allons réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux, travaux réclamés à juste titre par les professionnels de la zone et ceci pour faciliter les transferts de matériels par la route sans être gênés par tous les câbles qui traversent ou longent cette rue du Ty Mor.

Cette année la zone concernée par cette troisième tranche va de l'ancienne station d'épuration, jusqu'au croisement avec la rue du Cabotage.

L'an prochain nous poursuivrons ces travaux, et de voirie et d'effacement des réseaux pour atteindre la SMEG et nous redessinerons la rue du Cabotage pour, là aussi, améliorer les conditions de travail des entreprises de cette rue.

Pour expliquer aux riverains et aux entreprises concernées la teneur et le calendrier des travaux, nous avons organisé, le 12 juin dernier, une réunion publique et nous avons reçu un accueil tout à fait favorable sur cette démarche.

Et comme à chaque fois, pour ces travaux d'enfouissement de réseaux électriques, nous faisons appel à Morbihan Energies qui prend en charge une partie importante de ces travaux, 41 550€ sur les 89 860€, soit environ 46 %.

Ce genre de partenariat entre la Ville et Morbihan Energies, pour ces travaux font l'objet d'une convention ; c'est elle que nous demandons d'approuver et elle sera signée par Monsieur le Maire si vous lui en donnez l'autorisation.

A noter que la dépense sera inscrite au Budget aux comptes :

- Réseau basse tension BT : 611-816-204182
- Eclairage public EP : 611-814-2315
- Telecom FT : 611-816-2041582. »

Xavier POUREAU déclare « Nous nous réjouissons en effet ! J'ai bien aimé la présentation qui dit « il devient urgent » : de fait « c'est urgent » depuis 2014 et même avant ! Ou alors c'était pour dire il devient urgent de profiter du paiement par Morbihan Energies. »

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention de et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

20) CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION ET DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – AVENUE SALVADOR ALLENDE

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Loïc RABIN précise que : « Dans le même genre que pour le bordereau précédent mais là en fait c'est un complément de travaux pour l'éclairage public du giratoire qui sera réalisé rue Allende au débouché du lotissement de Kerlano ; au départ, il était prévu un simple « tourne à gauche » et c'est avec ce premier projet que nous avons déjà signé une convention.

Là c'est comme je vous le disais un complément à cette première convention pour l'ajout d'un lampadaire ; cette fois pour un giratoire qui apportera de bien meilleures conditions de sécurité pour tous et qui devrait limiter la vitesse des voitures. »

Je vous demande :

- **D'APPROUVER** cette convention de financement à intervenir entre la Ville et le SDEM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à cette affaire, ainsi que tout nouveau document s'y rapportant,
- **DE DIRE** que cette dépense sera inscrite au Budget au compte 611-814-2315. »

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention de et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

21) CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ARBOREPOM

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que : « Ce n'est pas 1 000 pommiers greffés mais 1 000 variétés qui ont été répertoriées et mises en place. C'est encore plus impressionnant. »

Marc LE BOUHART demande qui sera chargé de l'entretien de cet espace ?

Julian PONDAVEN répond à Marc LE BOUHART : « L'idée c'est que ce soit réaliser par les habitants, les jardiniers. L'idée c'est qu'ils s'accaparent cet espace-là, qu'ils se sentent responsables de ce verger-là. »

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33

Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention de et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

22) LES ORIENTALES : MODIFICATION DES MODALITES D'ACQUISITION DU FONCIER PAR LA COMMUNE

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3 LGPH Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver ces acquisitions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes /

23) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPLE) TARIFS 2019

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs TPLE 2019 tels que présentés.

24) VISITES ET NAVETTES EN CALECHE ETE 2019

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Très bonne idée le développement de l'offre touristique proposé par Madame Morgane GOUÉZ. On ne doutait pas de la valeur de sa candidature lors du jury de recrutement. Concernant les voitures de l'IFCE : envisage-t-on un jour leur rachat ? Ou une cession à titre gratuit ? »

Monsieur le Maire précise que : « On le traite en régie directe pour mieux maîtriser les choses. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Sur les voitures ça fait partie de l'inventaire qui avait été fait au moment de la cession. Pour l'instant l'IFCE n'en a pas l'usage et le besoin. Certaines voitures sont classées Monuments Historiques. Sur la mise à disposition je crois c'est à titre gracieux pour cet été au moins. Ça fait partie des choses qu'il va falloir consolider avec l'IFCE. Aujourd'hui l'IFCE à Hennebont c'est 4 agents et un cheval. Nous serions restés les deux pieds dans le même sabot, on n'aurait plus que nos yeux pour pleurer. Je suis allé il y a 15 jours à Saint-Lô. Saint-Lô a une autre stratégie sur les sports équestres à l'international. On se voit avec l'ensemble des présidents de syndicat mixte des haras nationaux au moment du salon des maires et on va mener une stratégie complémentaire et des partenariats. L'idée pour nous c'est de développer une activité économique autour du cheval.

Pour les visites, vous avez face à vous l'écurie n°1, le mieux est d'aller à la billetterie et de dire que vous êtes élus municipaux et que vous venez voir les chevaux. »

Marc LE BOUHART interroge : « Il y a un an une Commission « cheval » a été créée, j'en fais partie ou j'en faisais partie ; elle s'est réunie une seule fois ; cette Commission est-elle officiellement dissoute ? »

Monsieur le Maire répond à Marc LE BOUHART : « C'est à géométrie variable. Sur la partie haute du haras, il y a l'Agglomération, la Région, le Département et la Ville. Pour réactiver, il faudrait réactualiser les infos qui émanent de tous ces acteurs-là. Qui va investir, pourquoi, comment ? »

Claudine CORPART : « Effectivement, on a une lecture partagée de cette étude qui a lancé la mise en œuvre d'un certain nombre de choses. Reste que ce projet est pour, au moins un an, sur une phase expérimentale. Oui, il y a des chevaux dans les écuries, oui il y a une meneuse et tout est à faire. On a des missions possibles sur le papier. Tout cela s'est des potentialités qui ne font pas un projet. Il faut laisser passer l'été. Morgane GOUEZ est là pour nous apporter son expertise, son savoir-faire. Ce qui serait intéressant c'est d'avoir une Commission à la rentrée pour dessiner la suite du projet. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la grille tarifaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

25) VŒU DE SOUTIEN A L'APPEL POUR UN « PACTE FINANCE-CLIMAT EUROPEEN » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DES MAIRES POUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous soutenons bien sûr cette initiative et voterons le bordereau. Toutefois, nous serons très attentifs à sa mise en œuvre sur la Ville et sur le territoire de l'Agglomération. »

Xavier POUREAU déclare « Faut-il vraiment faire cette description catastrophique pour engager l'adhésion ? Ce qui est catastrophique c'est plutôt l'écart entre les promesses et les actes, souhaitons que nous n'observions pas ça à Hennebont. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Xavier POUREAU : « J'espère qu'on va être des faisoux et non pas des disoux. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'appel ???? et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

26) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LORIENT AGGLOMERATION POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

27) BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR : VIREMENTS DE CREDITS

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification budgétaire.

28) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DE NADIA SOUFFOY DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL SEJOUR HALHUL

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare : « Nous nous abstiendrons sur bordereau. Nous allons expliquer clairement notre vote.

Il est tout à fait normal que les frais de de déplacement de Nadia SOUFFOY soient pris en charge dans le cadre de ses fonctions d'élue.

Mais, nous regrettons que ce séjour, qui s'inscrit dans le cadre du jumelage, n'ait pas été proposé à deux membres des groupes d'opposition comme cela était le cas lors des mandats précédents. De même, depuis 2014, aucun élu des oppositions n'a été invité à faire partie des délégations se sont rendues en Allemagne et au Pays de Galles. Nous avons l'impression d'être tenus à l'écart.

Pour en revenir à Halhul, la présence de plusieurs élus, des trois groupes, et de la vôtre, Monsieur le Maire, nous paraît indispensable. Elle s'impose même, si l'on souhaite, non seulement réaffirmer la considération que nous avons pour nos hôtes palestiniens mais aussi donner un sens et du poids à ce séjour. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Il se trouve que Guénaëlle LE HIN est allée récemment à Mumbles. Elle n'a pas sollicité les finances de la collectivité mais pour autant elle m'a représentée. »

Xavier POUREAU déclare « Je voulais juste dire un mot sur la valse-hésitation qu'il y a eu sur le fait que Guénaëlle LE HIN vous représentait bien ou non, donc un document est nécessaire ; et signaler aussi un petit impair au niveau de la « diplomatie » hennebontaise : faute d'expérience, Guénaëlle LE HIN est arrivée sans l'écharpe (tricolore) ce qui a surpris nos hôtes. Ce sont donc des choses qu'il faut un petit peu préparer pour une autre fois. »

Monsieur le Maire ajoute : « Il n'y a aucun souci pour que les groupes minoritaires soient représentés. C'est juste une question de programmation. »

Présents : 27 Pouvoirs : 6 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3 LGPH Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner mandat et d'approuver la prise en charge de ces frais de déplacement.

29) PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AUX CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC (EX-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) EN COURS D'EXECUTION

Roselyne MALARDÉ donne lecture du rapport 2017 relatif à l'activité du camping de Saint-Caradec.

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du rapport 2017 relatif à l'activité du multi-accueil – People and Baby.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous aurons un certain nombre de questions et de remarques concernant ces deux rapports :

1 : Le rapport de People and Baby.

- Une première question concerne le taux de satisfaction : en mai 2017, il était à 85 % mais à 76 % en octobre. Pour rappel, en mai 2016, 82 % des personnes étaient globalement satisfaites de la crèche contre 69 % en mai 2016. Comment expliquez-vous ces variations dans ces enquêtes d'opinion ? Est-ce que cela est lié aux travaux de la crèche Ti Doudou ? Dans le même temps, à la question « *Etes-vous globalement satisfaits de la crèche ?* », on note qu'en octobre 2016, 2 % des sondés répondaient « *Modérément* » contre 4 % en mai 2017 et 5 % en octobre 2017. Comment expliquer cette augmentation ?
- La seconde remarque est plus une question : l'an passé, nous avons constaté que *People and Baby* avait quelques difficultés à remplacer systématiquement les membres de l'équipe absents faute d'avoir un réseau suffisant de personnel. Ce problème a-t-il été réglé ?
- Troisièmement : notre question portera sur le projet pédagogique. A la page 17, nous pouvons lire que parmi les projets à venir, il y a notamment « *une sensibilisation à la langue bretonne* ». On peut bien sûr s'en réjouir. Savez-vous qui sera chargé de cette sensibilisation ? Des écoles, des associations... ? Quel va être le rôle des écoles publiques d'Hennebont dans ce projet pédagogique ?
- La remarque suivante portera sur les éléments financiers du rapport. Nous constatons un réel 2017 négatif (page 43) : - 1 992€. Là aussi, comment l'expliquer ?
- Nous profitons de ce rapport pour vous interpeller à nouveau sur la procédure relative au litige qui oppose la Ville à l'Union Technique au sujet de la maison de Saint-Gilles. Où en est la procédure ?
- Enfin, pour finir, nous aimerions vous faire part de nos interrogations au sujet d'une affichette qui a été apposée sur la porte d'entrée de La Petite Planète à Saint-Gilles. Je me permets de vous lire ce qu'il y a d'écrit : « *Sécurisation entrée : En dehors des heures d'arrivée et de départ des familles, la porte d'entrée sera verrouillée. Les personnes autres que les tuteurs légaux des enfants, qui souhaitent accéder à la crèche (fournisseurs, prestataires, personne autorisée par écrit par le parent à venir chercher un enfant par exemple) doivent frapper à la porte ou appeler le 02.97.82.34.45* ». Jusqu'ici rien d'anormal. Ce qui suit est des plus surprenants et mérite des éclaircissements de votre part : « *L'accès est interdit au propriétaire des locaux, huissier, colporteurs et journalistes.* »

Voilà donc pour *People and Baby*. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Ils ont de bonnes raisons. C'est pour des questions de sécurité. Et un propriétaire n'a pas à venir dans les locaux pendant les heures de service tout propriétaire qu'il est. Sur la maison de Saint-Gilles, pour discuter il faut être deux. Le problème c'est qu'on est tout seul et on a saisi le propriétaire de Saint-Gilles encore faut-il qu'il nous réponde. »

Julian PONDAVEN ajoute : « Sur le breton il y a déjà eu deux tests réalisés avec la Petite Planète et qui se sont bien déroulés. Qui pourra intervenir, ce n'est pas à nous de choisir. Ce qu'il faut savoir c'est qu'au niveau de la Région Bretagne, il y a une association qui s'appelle « Divskouarn » qui forme des professionnels pour intervenir et initier les enfants à la langue bretonne. L'association qui est basée à Rennes a des correspondants et des partenaires sur le territoire de Lorient et qui interviennent déjà à Lanester ou dans d'autres collectivités. Le lien sur les écoles, cette année, par exemple, il y a des passerelles qui sont mises en lien avec la crèche, le multi accueil et les écoles de la Ville pour que les futurs élèves découvrent les écoles. Il y a eu des passerelles entre le multi accueil et Paul Eluard. Pour finir, après peut-être qu'il y aura un lien à créer entre les tout petits et les élèves qui apprennent déjà le breton. »

Nolwenn LE ROUZIC ajoute : « Le retour qui a été fait l'année dernière est le même que cette année. En fait, les parents mécontents, non satisfaits répondent en général au questionnaire alors que les parents satisfaits de la prise en charge ne le font pas. C'est une explication. »

Monsieur le Maire ajoute : « On sait qu'une personne non satisfaite fait 9 fois plus de bruit qu'une personne satisfaite.

Roselyne MALARDÉ : « Lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il avait été souligné que c'était toujours les mêmes personnes qui rapportaient les problèmes. »

Roselyne MALARDÉ présente le rapport d'activité du camping.

Roselyne MALARDÉ précise que : « Le camping d'Hennebont, puisque c'est désormais son nom ; Saint-Caradec étant confondu avec la ville du même nom dans les Côtes d'Armor (problème de GPS), connaît une belle progression de son activité. Il a ouvert ses portes le 1^{er} avril, pour les fermer au 1^{er} octobre

Actions menées :

- Les services mis en place en 2016 ont été maintenus et des services nouveaux ont été créés : bibliothèque participative, dépôt de pain mais en fait peu exploité, prêt de vélos et non plus location avec agrandissement du parc mis à disposition des campeurs, parabole télévision collective (8 sorties),
- Mise en place de partenariats avec tarifs préférentiels pour des sites à visiter (de la SELLOR en général (haras, cité de la voile, sous-marin ...), musée d'Hennebont, Ecomusée des forges, les kayaks à Lochrist)
- Création d'un site internet
- Lancement de la crêperie, avec l'installation d'une caravane dédiée, ouverte en juillet et août. Elle est très appréciée, lieu d'échange, important pour la fidélisation des campeurs
- Classement 2 étoiles confirmé pour les 5 prochaines années
- Augmentation du prix du stop accueil pour les camping-caristes, prix passé de 5 € à 8 € et 12 € durant le Festival Interceltique Le stop accueil comprend l'accueil le soir avec WC, douche, électricité. La fréquentation sur cette prestation est identique à l'année précédente et peu significative sur le plan de l'activité du camping. Les camping-caristes continuent à séjourner et non pas seulement stationner sur le site de la poterie, répertorié à certains endroits du net, comme lieu d'accueil avec 15 places disponibles
- Ont été installés 2 mobil-homes très appréciés pour leur confort et 2 caravanes supplémentaires souvent demandées par les travailleurs pour leur coût peu élevé. Ces équipements viennent s'ajouter à ceux de 2016 qui comprenaient 2 caravanes et le cube (en bois avec chambre et terrasse.

Résultats :

L'avant saison a permis de capter une clientèle de travailleurs présents sur zone avec les chantiers en cours (déconstruction de l'hôpital, construction du local Guyader) ainsi que les pêcheurs en mai et juin.

La fréquentation a augmenté de 50% en juillet et en août le camping était complet lors du festival Interceltique et après, grâce à la fidélisation des campeurs

L'arrière-saison a été plus difficile car pluvieuse.

La clientèle de passage qui vient au camping sans avoir réservé, a connu une baisse, peut-être liée aux travaux du pont Jehanne La Flamme.

La signalétique du camping est selon l'exploitante à compléter, en venant du Leclerc et en arrivant de la voie express au 1^{er} rond-point. C'est ce qui ressort des questionnaires de satisfaction remplis par les campeurs.

Sur le plan financier, on observe une augmentation du chiffre d'affaires de 68% par rapport à l'année précédente, sur les prestations du camping qui s'élèvent à 53 047 €.

L'investissement en 2007 s'est élevé à 13 205 € et le bénéfice net d'un montant de 19 045 € est en progression de 59% par rapport à 2016.

Evolutions envisagées :

- L'embellissement du camping avec des plantations
- L'élagage de certains arbres afin d'apporter plus de lumière
- Réfection des peintures menuiseries et abords du bloc sanitaire 2
- Transformation de la douche froide en douche chaude
- Réaménagement de la buanderie bloc 2 avec une alimentation en eau chaude
- Maintien des tarifs 2017 sauf en juillet et août : + 1 €
- Installation d'un nouveau mobil-home en fait déjà posé en début d'année 2018
- Fidélisation des clients
- Evolution de la partie restauration (soirées à thème)

En conclusion :

Malgré les problèmes soulevés par les campeurs, de signalétique déjà évoqué, de réception télé difficile et du manque de douches, le camping continue son développement grâce au professionnalisme de l'exploitante qui met en valeur le cadre très apprécié du camping considéré par les campeurs comme un camping tranquille, différent des autres campings du coin. »

Fabrice LEBRETON déclare « Notre intervention sur le camping sera moins longue. Elle se bornera à la question changement du nom du camping. Qui a décidé de changer de nom au camping ? Est-ce une décision unilatérale des gérants ? Nous remarquons que dans le nouveau nom « Camping d'Hennebont » n'apparaît pas l'adjectif « municipal ». Pourquoi cette absence ? Doit-on en conclure que le camping n'est plus municipal ?

Roselyne MALARDÉ répond à Fabrice LEBRETON : « C'est l'exploitant qui a décidé d'enlever Saint-Caradec parce que ça posait beaucoup trop de problèmes pour l'accès aux campeurs. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est un camping dont on est propriétaire mais pas exploitant. »

Fabrice LEBRETON ajoute « Nous sommes en désaccord avec vous, Monsieur le Maire. Pour nous, il est important de garder l'adjectif « municipal ». Cela a un sens. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je ne pense pas que le terme « municipal » soit un atout sur un plan commercial, j'entends. »

Xavier POUREAU répond « Saint-Caradec j'aimais bien. On y a gagné qu'on ne voit plus écrit 'caradec' avec un c minuscule, ce qui me gênait aussi. On voit simplement Hennebont, tant pis.

Autres observations, dans l'optique du renouvellement prochain de la DSP, réfléchir à plusieurs choses :

- L'extension, voire le déplacement du camping sur un site plus adapté et en cohérence avec le développement touristique de la ville,
- Une durée de DSP sensiblement augmentée pour permettre la rentabilité d'investissements de meilleur niveau que ceux permis par un engagement de 4 ans,
- En contrepartie de cet allongement, une exigence de qualité dans les installations et aménagements pour préserver/retrouver l'esthétique des lieux. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « C'est deux groupes de travail distincts. Il faut qu'on s'y prenne assez tôt pour annoncer au délégataire. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 0	
Unanimité	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 33

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

30) VENTE D'UN VEHICULE, MINI PELLE JCB

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Loïc RABIN précise que : « Bordereau très administratif celui-là ; la limite de 4 600€, qui est fixée pour que le Maire puisse vendre un bien mobilier, étant dépassée, il est nécessaire que le Conseil Municipal :

- Approuve la cession de la mini pelle pour un montant de 8 138€
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches afférentes

C'est ce que nous vous demandons de faire.

A noter que le remplacement de ce matériel a été prévu dans le budget d'investissement de cette année 2018. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette cession.

31) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 6 LGPH DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents comme indiqué.

32) QUESTION ORALE : une motion demandant la reconnaissance par la France, d'un Etat palestinien

Fabrice LEBRETON déclare : « Avant de lire la motion que nous avons rédigée, nous tenons à préciser que notre demande n'a qu'un seul objectif : garantir la paix et la sécurité des Palestiniens **et** des Israéliens. La reconnaissance officielle d'un Etat palestinien par la République Française peut, nous le croyons, y contribuer. »

« Le transfert, le 14 mai 2018, de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Jérusalem a provoqué, en Cisjordanie et à Gaza, de nombreuses manifestations de civils pacifiques. L'armée israélienne y a répondu avec une violence

disproportionnée conduisant à un bilan dramatique puisque des dizaines de morts et des milliers de blessés sont à dénombrer.

Depuis 1968, les Palestiniens vivent sans Etat et le processus de colonisation ne cesse d'augmenter en toute illégalité malgré les nombreuses résolutions votées par l'ONU.

Nous appelons à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, laquelle ne pourra se faire tant que le peuple palestinien ne jouira pas des droits à la liberté et à la dignité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaitons que le Conseil Municipal d'Hennebont demande solennellement à Monsieur le Président de la République Française de reconnaître officiellement l'Etat palestinien. Actuellement, plus de cent pays reconnaissent son existence.

Nous ne demandons pas de prendre parti pour un Etat contre un autre mais d'œuvrer pour la simple application du droit et de la justice internationaux, de l'humanité. C'est pour garantir la paix et la stabilité entre les peuples, comme le préconise la charte de Cités Unies France, que nous faisons cette proposition. Ce sont sur ces valeurs, auxquelles elle est très attachée, que la Ville d'Hennebont a, depuis près de 30 ans, signé des jumelages et noué des relations avec quatre villes étrangères. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Ce que l'on propose c'est de faire une réunion d'information publique sur ce sujet au début du mois de septembre pour co rédiger et la transformer en vœu pour le conseil de septembre. Aujourd'hui on est dans un moment de réaction par rapport aux propos de Donald TRUMP par rapport à son Ambassade. C'est un phénomène parmi des dizaines et des dizaines qui se sont succédés sur ces territoires. Je pense qu'il est bon que chacun progresse dans la connaissance de la situation, de l'histoire et puis de resituer les enjeux actuels. Ce que je propose c'est de mettre à disposition les moyens de la collectivité : salle, communication. Je souhaite que ce soit votre groupe qui ait le pilotage de cette affaire-là. Je souhaite que ce vœu soit voté à l'unanimité et réussir çà formuler ensemble quelque chose sur lequel on peut adhérer. Nadia SOUFFOY sera à Halhul le soir du Conseil Municipal du 27 septembre. On va regarder si on ne peut avoir une Visio Skype avec des élus d'Halhul et Nadia SOUFFOY. Est-ce qu'il y a une adhésion des deux groupes ? »

Xavier POUREAU déclare : Accord de principe pour ce qui nous concerne, tout ce qui va dans le sens de la paix nous intéresse. Pour la rédaction précise, dans ce qu'a lu Fabrice LEBRETON, il y a des éléments qui sont un peu agressifs, il faudra que la rédaction soit acceptable par tout le monde. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « C'est le sens de la démarche. Si on n'arrive pas à une rédaction commune, on aura au moins travaillé ensemble. »

Fabrice LEBRETON remercie Monsieur le Maire pour sa proposition et, au nom du groupe, l'accepte.

Levée de la séance à 22 h 09
